

LOLF

Par **latina04**, le **04/11/2009** à **18:21**

Bonjour,

Je suis étudiante en deuxième année de licence de droit et j'ai une dissertation à faire en finances publiques qui me pose un peu problème. Le sujet porte sur les apports de la lolf sur les pouvoirs du parlement plus précisément si cette nouvelle constitution financière augmente les pouvoirs financiers du parlement.

J'ai des idées quant au contenu de la première partie à savoir que la lolf contribue à mettre à disposition du parlement des nouveaux outils. Ainsi je vais mettre en avant le fait que l'information mise à disposition du parlement est plus importante et qu'ainsi cela lui permet un meilleur contrôle de la dépense publique (extension droit d'amendement JPA, loi de règlement).

Le hic porte sur la deuxième partie car j'ai quelques idées mais pas suffisamment pour constituer une partie. Selon moi il faut montrer que même si la lolf redonne une importance au parlement son rôle reste limité. Autrement dit le gouvernement dispose d'une répartition des compétences beaucoup plus favorable et donc reste le maître de la procédure budgétaire. Mais j'ai pas suffisamment de matière pour en faire toute une partie alors est-ce parce que l'orientation de ma dissertation ne correspond pas au sujet ? Si c'est bon auriez-vous quelques idées pour étayer ma partie ?

Merci d'avance

Par **sabine**, le **04/11/2009** à **19:38**

Quelle est ta problématique ?

Essaie de nous présenter un plan sous la forme I A.. pour que ce soit plus clair

Par **Gwen49**, le **08/11/2009** à **21:49**

Il y a de nouveaux mécanismes introduits avec la lolf, notamment la transparence budgétaire, la responsabilisation des gestionnaires, la fongibilité des crédits, etc. Il y a matière à parler sur la LOLF.

Par **sasa**, le **11/10/2011** à **17:15**

Bonjour,

Je viens de tomber sur votre msg et je dois faire la meme dissertation que vous. Avez vs d pistes a me suggerer car je narrive pa du tt a faire de plan.

cORDIALEMENT

Par **Camille**, le **11/10/2011** à **22:30**

Bonsoir,

Déjà, une bonne suggestion : évitez d'écrire en SMS, on est sur un forum de droit, ici.

Ensuite, relisez très attentivement la charte du forum.